



Divorce et isolement du père

Par **vdedier**, le **01/12/2016** à **22:57**

Bonjour,

Je suis actuellement séparé de fait avec mon épouse. Car elle m'a expulsé de la maison. Ce soir, je me suis rendu au domicile conjugal pour rendre une visite aux enfants. J'avais prévenu Mme par mail avant cela comme nous l'avions convenu. À mon arrivée ce soir, je trouve porte close. Quand je sonne à l'interphone personne ne répond.

Quand j'appelle sur le téléphone fixe demi-domicile, je me rend compte que le numéro de téléphone a changé. Quand j'appelle sur le portable de Mme, je tombe à chaque fois sur sa messagerie directement. Cela fait maintenant bientôt deux semaines que je n'ai ni vu mes enfants, ni pu leur parler. Je ne sais plus quoi faire!

Quels recours existe-t-il pour obliger Mme à communiquer avec moi au sujet des enfants? Dois-je attendre audience fixée fin mars pour pouvoir faire quelque chose? Sachant que je suis le demandeur du divorce.

Merci par avance pour vos réponses.

Bonne nuit.

Par **cocotte1003**, le **02/12/2016** à **08:24**

Bonjour, Madame n'a pas à vous expulser du domicile conjugal, vous pouvez demander l'intervention des forces de l'ordre pour y loger. Sans jugement, les parents ont tous deux les mêmes droits sur les enfants et chacun prend la décision qu'il veut. Les juges n'aiment pas que l'un des parents empêche les relations des enfants avec son autre parent, envoyez-lui une LRAR pour lui proposer des dates de droit de visite. Si la lettre revient, vous ne l'ouvrez pas, le juge le fera, cordialement